

Communauté chrétienne St-Albert-le-Grand  
2715 ch. de la Côte-Sainte-Catherine

## DEUX DIMANCHES SUR LE SENS DE NOTRE COMMUNAUTE CHRETIENNE

Depuis un peu plus d'un an, nous sommes reconnus comme communauté chrétienne à part entière dans le diocèse. Le statut provisoire que nous avons alors obtenu doit être renouvelé au début de 1973. A l'occasion de la démarche que nous aurons à effectuer auprès de notre archevêque, il a paru bon au Conseil de pastorale que nous effectuions tous ensemble une démarche sur ce qui nous rassemble.

Voilà pourquoi, les dimanches 5 et 12 novembre, nous essaierons de réfléchir ensemble sur ce qui nous amène à faire partie de cette communauté chrétienne et nous essaierons de le célébrer.

## RENCONTRES AVEC LE RESPONSABLE-PRETRE

Les personnes ou les groupes de personnes qui souhaiteraient rencontrer, pour un bout de jasette, le responsable-prêtre de la communauté peuvent volontiers l'inviter. Il y aura place dans son calendrier, les prochains mois, pour ces rencontres. Ce genre de rencontres pourrait être enrichissant de part et d'autre et, par ricochet, toute la communauté en profiterait. Tél.: 739-4375.

## LES MALADES

Les personnes qui souhaiteraient que le responsable-prêtre de la communauté rencontre régulièrement des malades qu'elles connaissent voudront bien le lui signaler. On essaiera d'être plus fidèle sur ce point que par le passé!

## ENGAGEMENT D'UNE SECRETAIRE

Afin de répondre aux besoins actuels, le Conseil de pastorale a décidé qu'il serait bon de faire appel, une journée par semaine, aux services d'une secrétaire. C'est chose faite. Le vendredi, une secrétaire sera donc présente toute la journée (de 9 h à 5 h) et il vous sera donc plus facile, ce jour-là, de prendre contact (ou rendez-vous) avec le responsable-prêtre de la communauté!

## ENCORE TROIS VOLONTAIRES?

La liturgie de la Parole destinée aux 6-8-9 ans s'organise bien; nous voudrions offrir le même service aux 9-12. Il nous faudrait cependant encore trois volontaires! Il s'agit d'un service qui revient une fois par mois et qui exige une brève rencontre au cours de la semaine qui précède la liturgie qu'on prend en charge. Chaque célébration nécessite une équipe de deux personnes.

## OFFRANDES ET RECUS D'IMPOTS

Nous rappelons que pour obtenir des reçus d'impôts, vos offrandes doivent être versées par chèque. Il suffit alors que vous le fassiez quelquefois au cours de l'année.